

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Compte rendu de la réunion du jeudi 30 mai 2013

La commission départementale de la coopération intercommunale de l'Aisne (CDCI) s'est réunie sous la présidence de M. Pierre BAYLE, préfet de l'Aisne, le jeudi 30 mai 2013, à 10 h 00, salle Erignac à la préfecture.

La réunion avait pour objet :

- le projet de création d'un Syndicat mixte interdépartemental chargé du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Escaut ;
- le projet de fusion de syndicats d'électrification : arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du projet de fusion du Syndicat de la région de Guiscard, auquel adhèrent deux communes de l'Aisne, du Syndicat d'électrification Force Huit et du Syndicat à vocation multiple de Lassigny.

Etaiient présents (P) ou représentés (R):

- en qualité de représentants des communes de moins de 678 habitants :

M. Jean-Luc EGRET, P,
M. Jean-Michel WATTIER, P,
Mme Annick COURTIN (assesseur), P,

- en qualité de représentants des communes de 678 habitants et plus :

M. Marcel LALONDE, P,
M. Jean-Paul COFFINET, P,
M. Gérard DOREL (rapporteur général), P,

- en qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

M. Jean-Marie CARRE, P,
Mme Chantal CHEVALIER, P,
M. Didier BEAUVAIS, P,
M. Marcel LECLERE, P,

-en qualité de représentants du conseil régional de Picardie:

M. Alain REUTER, P,

Etaients absents sans avoir donné pouvoir :**- en qualité de représentants des communes de moins de 678 habitants :**

M. Paul GIROD,
M. Hugues PAVIE,
M. Jacques LARANGOT (assesseur),
M. Michel TELLIER,
Mme Blandine GRUNDELER,

- en qualité de représentants des cinq communes les plus peuplées :

Mme Monique RYO,
M. Patrick DAY,
M. Antoine LEFEVRE,
M. Jacques KRABAL,
M. Christian CROHEM,
M. Bernard LEBRUN,

- en qualité de représentants des communes de 678 habitants et plus :

M. Nicolas FRICOTEAUX,
M. Jean-Pierre BALLIGAND,

- en qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

M. Guy DAMBRE,
M. Robert GUYOT,
M. Jean-Jacques THOMAS,
M. Jacques DESALLANGRE,
M. Eric MANGIN,
M. Henri BROSSIER,
M. Jean AUDIN,
Mme Michèle FUSELIER,
M. Thierry LEMOINE,
M. Noël GENTEUR,
M. Hervé MUZART,
M. Jean-Claude PRUSKI,
M. Roland RENARD,
Mme Annick VENET,
M. André RIGAUD,

- en qualité de représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

M. Bernard LECLERE,
M. Thierry LEFEVRE,

- en qualité de représentants du conseil général de l'Aisne :

M. Yves DAUDIGNY,

M. Michel POTELET,
 M. Michel COLLET,
 M. Frédéric MEURA,
 M. Ernest TEMPLIER,

- en qualité de représentante du conseil régional de Picardie :

Mme Anne FERREIRA,

Assistaient à la réunion au titre de représentants de l'administration :

M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,
 Mme Sylvie DENIS, directrice des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques,
 M. Ahmed AIME, chef du bureau de la légalité et de l'intercommunalité
 M. Didier WUILQUE, responsable de l'intercommunalité.

1 – Le projet de création d'un Syndicat mixte interdépartemental chargé du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Escaut :

Le Préfet constate que le quorum n'est pas atteint. Ce quorum n'est toutefois pas exigé dès lors que le projet de la création du SAGE avait déjà été inscrit à l'ordre du jour de la CDCI du 24 mai précédent.

Après avoir rappelé les raisons pour lesquelles il a réuni la CDCI, il cède la parole au Secrétaire général de la préfecture pour présenter ce projet de la création du SAGE de l'Escaut.

Le Secrétaire général souligne que la création de ce SAGE a vocation à permettre une maîtrise de la qualité écologique des rivières et donc une meilleure gestion des eaux. Il rappelle que le préfet du Nord disposait de deux mois à compter de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois du 27 mars dernier pour arrêter le périmètre du SAGE. Le non respect du délai de deux mois ne fait l'objet d'aucune sanction dans le code général des collectivités territoriales et ne porte pas à conséquence.

Le préfet demande aux membres de la CDCI s'ils ont des observations à formuler sur le projet.

M. Marcel LECLERE constate que la commune de Fresnoy-le-Grand est traversée par les limites hydrographiques du SAGE et demande que soit vérifié si cette commune ne figure pas également dans le SAGE de la Haute-Somme.

Le préfet fait observer qu'aucune disposition réglementaire n'interdit l'appartenance d'une commune à deux bassins.

M. Jean-Luc EGRET regrette que des limites naturelles et territoriales soient déplacées pour un bassin.

Le préfet répond qu'en matière de SAGE, c'est l'hydrographie qui commande la délimitation du périmètre syndical.

M. Jean-Luc EGRET demande si la création de la structure ne va pas poser des problèmes pour le traitement des eaux pluviales et eaux usées par la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale.

Le préfet renvoie aux statuts du SAGE, lesquels mentionnent deux missions de maîtrise d'ouvrage, à savoir les travaux d'aménagement et de gestion des eaux.

Sans autres observations, le préfet soumet au vote le projet de création du SAGE de l'Escaut.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Le projet de création du SAGE de l'Escaut est approuvé.

2 – Le projet de fusion de syndicats d'électrification : arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du projet de fusion du Syndicat de la région de Guiscard, auquel adhèrent deux communes de l'Aisne, du Syndicat d'électrification Force Huit et du Syndicat à vocation multiple de Lassigny :

Le préfet constate l'absence de quorum pour délibérer sur le second dossier. L'examen de ce projet est reporté au mardi 11 juin 2013 à 10 30.

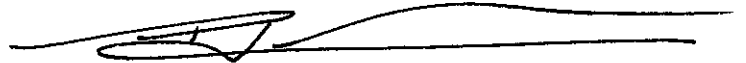
La séance est clôturée à 10 H 25.

Le Rapporteur Général



Gérard DOREL

Le Préfet de l'Aisne



Pierre BAYLE